

L'honorable Pablo Rodriguez
Ministre du Patrimoine canadien
15 rue Eddy, 12^e étage
Gatineau, Québec
K1A 0M5

L'honorable Ahmed Hussen
Ministre du Logement et de la Diversité et de
l'Inclusion
180 rue Kent, bureau 1100
Ottawa, Ontario
K1P 0B6

**Independent
Jewish Voices**
Canada



23 janvier 2023

Chers ministres Rodriguez et Hussen,

En tant qu'organismes et qu'individus – dont certains sont bénéficiaires de bourses de Patrimoine canadien – engagés à la fois à l'égard de la liberté d'expression et de la lutte contre le racisme, nous sommes vivement préoccupés par de [récentes déclarations](#) signalant l'éventuel recours à la « définition pratique » de l'antisémitisme mise de l'avant par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) aux fins d'attestation et de contrôle des demandeurs et bénéficiaires de bourses de Patrimoine canadien, ainsi que pour la formation des agent-es de programme du ministère^[1].

Nous comprenons que ces mesures ont été proposées en réaction à une série de messages troublants affichés sur Twitter par un sous-traitant d'un organisme qui reçoit des fonds de Patrimoine canadien. Toutefois, nous craignons que l'éventuelle adoption de la définition de l'IHRA en réaction à cet incident ait un effet paralysant au sein de la société civile canadienne et se répercute négativement sur les efforts de lutte contre le racisme menés par des organismes de défense des droits des Palestiniens et Palestiniennes, des personnes arabes, musulmanes, juives et racisées, des organismes féministes et 2SLGBTQ+, des organisations syndicales, artistiques et académiques et des organismes de défense des droits de la personne et des libertés civiles.

Non seulement la définition de l'IHRA a-t-elle été largement discréditée comme étant « [vague et incohérente](#) », elle n'arrive même pas à cibler adéquatement l'antisémitisme issu de l'extrême droite et du suprémacisme blanc. Conséquemment, elle sert bien mal la cause antiraciste et la lutte contre l'antisémitisme de manière globale. Dans son [rapport d'octobre 2022](#) à l'Assemblée générale des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, E. Tendayi Achiume, a exhorté tous les États membres à « suspendre l'adoption et la promotion de la définition pratique [de l'IHRA] et des exemples qui y sont rattachés », [évoquant explicitement](#)

« le statut controversé et l'effet de division [de la définition de l'IHRA] et son incidence négative sur les droits humains ».

Le principal auteur de la définition de l'IHRA, Kenneth Stern, est lui-même inquiet que celle-ci soit [« utilisée comme une arme »](#) pour faire taire les critiques d'Israël^[2]. Initialement formulés à des fins académiques, un certain nombre d'exemples illustratifs ont été annexés à la définition pour examiner de possibles corrélations avec l'antisémitisme. Comme Stern l'a lui-même [précisé](#), ces exemples n'ont pas été énoncés comme autant d'illustrations irréfutables de l'antisémitisme en tant que tel, mais c'est bien ainsi qu'ils ont été utilisés dans la pratique. Tandis que certains de ces exemples sont effectivement des manifestations claires d'antisémitisme, d'autres, comme le fait d'appeler Israël « une entreprise raciste », ou le « traitement inégalitaire » de l'État d'Israël, peuvent être, et [ont déjà été](#) instrumentalisés par des groupes de pression pro-Israël pour réduire au silence des critiques légitimes des politiques de l'État d'Israël et de l'idéologie sioniste^[3].

Un document publié récemment par l'Adopt IHRA Coalition, centré sur 50 prétendus « tweets antisémites », offre un exemple concret de cette instrumentalisation. Comme l'a démontré l'organisme [Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient](#), une grande partie de ce qui est identifié comme antisémite en vertu de la définition de l'IHRA n'est que l'expression de discours critiques à l'égard des violations des droits de la personne des Palestiniens et Palestiniennes par l'État d'Israël. Cela a généralement entraîné la suppression de la parole et encouragé des campagnes de harcèlement, souvent à caractère raciste, visant particulièrement les Palestiniens et Palestiniennes. Ce phénomène a été largement documenté par [Voix juives indépendantes Canada](#), [l'Association des avocats Arabo-Canadiens](#) et [l'Islamophobia Studies Centre](#), notamment.

Messieurs les Ministres, l'adoption de la définition de l'IHRA à des fins de contrôle, d'attestation et de formation créerait un dangereux précédent en matière de suppression de la liberté d'expression des Canadiens et Canadiennes, laquelle liberté est protégée par l'alinéa 2b) de la Charte canadienne des droits et libertés. En pratique, elle instaurerait deux poids, deux mesures en désignant Israël et ses politiques comme devant être épargnés des critiques antiracistes, tout en permettant l'expression de discours similaires visant d'autres pays. Par exemple, un organisme recevant des fonds de Patrimoine canadien pourrait affirmer que le Canada est une « entreprise raciste » (c'est-à-dire un projet d'établissement colonial), mais il lui serait interdit de dire la même chose au sujet d'Israël. De plus, l'application de la définition de l'IHRA dans la sélection des organismes demandeurs et des bénéficiaires de subventions risque de nuire aux efforts de lutte contre le racisme que le gouvernement canadien cherche à soutenir.

Ainsi, Messieurs les Ministres, nous vous exhortons vivement à :

1. Ne pas utiliser la « définition pratique » de l'IHRA à des fins de contrôle et d'attestation des demandeurs et bénéficiaires de subventions de Patrimoine canadien ou à des fins de formation des agent·es de programme.

2. Appuyer toute mesure future de lutte contre le racisme, y compris le renouvellement de la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, sur une consultation complète et transparente de l'ensemble des parties prenantes et des parties concernées, y compris les signataires de cette lettre.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations^[4],

1. Amnesty International Canada (English speaking)
2. Amnistie internationale Canada (French speaking)
3. Association canadienne des avocat.e.s musulman.e.s (ACAM)
4. Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU)
5. Association des avocats arabo-canadiens (AAAC)
6. BC Civil Liberties Association (BCCLA)
7. La Fédération Canado-Arabe (FCA)
8. Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE)
9. Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)
10. Canadian Arab Institute (CAI)
11. Canadian Friends Service Committee (CFSC - Quakers)
12. Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO)
13. Catholics for Justice and Peace in the Holy Land (CJPHL)
14. Centre for Free Expression (CFE)
15. Coalition des organisations palestino-canadiennes (CCPO)
16. Congrès Palestino-Canadien (CPO)
17. L'Église Unie du Canada (EUC)
18. Ligue des droits et libertés (LDL)
19. Mouvement Pour Une Paix Juste (MPJ)
20. No Pride in Policing Coalition (NPPC)
21. Ottawa Forum on Israel/Palestine (OFIP)
22. Palestinian-Canadian Academics and Artists Network (PCAAN)
23. Queer Ontario (QO)
24. The Legal Centre for Palestine (LCP)
25. The Jewish Faculty Network (JFN)
26. Standing Up for Racial Justice - Toronto (SURJ)
27. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)
28. Toronto Palestine Film Festival (TPFF)
29. United Jewish People's Order / Morris Winchevsky Centre (UJPO-MWC)
30. Urban Alliance on Race Relations (UARR)
31. Voix juives indépendantes (VJI)
32. West Coast Coalition Against Racism (WCCAR)

Notes :

^[1] Selon les déclarations du ministre Hussen lors de cette séance d'information, la définition de l'IHRA serait employée de différentes manières en ce qui a trait aux organismes bénéficiaires :

- (a) « [U]ne formation améliorée sur les enquêtes en ligne et dans les médias sociaux et sur la diversité et l'inclusion, pour tous les agents de programme, y compris une sensibilisation à l'antisémitisme et au racisme, dans tous les cas inspirées par la définition de travail d'«antisémitisme» de l'Alliance. » Ces formations, doit-on comprendre, seront « mises au point » en partenariat avec « l'honorable Irwin Cotler, l'envoyé spécial pour la lutte contre l'antisémitisme, les [Amis du Centre Simon Wiesenthal](#) et le Réseau des fonctionnaires juifs et juives. »
- (b) Une « attestation pour [que les demandeurs] s'engagent proactivement à respecter certaines normes afin que leur organisation – y compris les consultants, les employés, les partenaires et toutes les personnes qui y sont associées – n'ait aucun comportement ou propos raciste, antisémite ou haineux envers les Canadiens noirs ou des membres de la communauté francophone, et afin que nous puissions agir rapidement si c'est le cas. » Le ministre précise également que cette attestation « obligera proactivement les demandeurs à respecter les normes de la Loi canadienne sur les droits de la personne et le cadre de lutte contre le racisme. » Nous supposons ici que ce dernier document fait référence à la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme, laquelle inclut actuellement la définition de l'antisémitisme mise de l'avant par l'IHRA.

^[2] Les organisations suivantes, notamment, ont aussi exprimé leur opposition à l'institutionnalisation de la définition de l'IHRA : le Fonds Nouvel Israël du Canada; Jewish Faculty Network; l'Union of BC Indian Chiefs; le Congrès du travail du Canada; la BC Civil Liberties Association; l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université; l'Université de Toronto et plus de 40 associations de professeur·es et syndicats universitaires canadiens.

^[3] Il existe de nombreuses définitions bien meilleures de l'antisémitisme qui n'amalgament pas les critiques d'Israël avec l'antisémitisme. La [Déclaration de Jérusalem sur l'antisémitisme](#), signée par 300 des plus éminent·es spécialistes de l'Holocauste et des études juives au monde, est une de ces définitions.

^[4] Le risque de censure, y compris le risque de perdre du financement, a fait en sorte que de nombreux organismes ont refusé de signer cette lettre par crainte de représailles de la part du gouvernement canadien.

CC:

Très hon. Justin Trudeau, Premier ministre
Martin Champoux, Responsable, Bloc Québécois, Patrimoine Canada
Peter Julien, Responsable, NPD, Patrimoine Canada
Rachel Thomas, Responsable, Parti Conservateur, Patrimoine Canada

Gaveen Cadotte, Sous-ministre adjointe, Stratégie antiracisme et Plan d'action de lutte contre la haine, Patrimoine Canada

Peter Flegel, Directeur exécutif, Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme

Mohammed Hashim, Directeur général, Fondation canadienne des relations raciales